



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2021 à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. GUY GAUTHIER

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire, M. GILBERT DARDEL
La Directrice générale/ Secrétaire-trésorière, M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- **Résolutions :**
 - Demande de modification du périmètre urbain – Projet Pekuliari
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Levée de la séance

2021-09-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-167 DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN – PROJET PEKULIARI

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du périmètre urbain a été déposée par Monsieur Karim Zaghbani Cloutier dans le cadre du projet Pekuliari ;

CONSIDÉRANT que ladite demande est faite pour les lots 4 675 379 et 6 273 230 appartenant à Monsieur Karim Zaghbani Cloutier qui sont présentement dans les zones FOR-a et FOR-c ;

CONSIDÉRANT que le projet vise à implanter une tour résidentielle haut de gamme intégrant un complexe hôtelier ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible d'augmenter le périmètre urbain présentement;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil municipal avise Monsieur Karim Zaghbani Cloutier que la demande de modification du périmètre urbain ne pourra pas être accordée.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2021-09-168 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Marie

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale, Secrétaire-trésorière